



Séance du conseil territorial du 11 octobre 2010 Réserve naturelle du Grand Colombier

Monsieur le Président, permettez-moi avant la fin de cette réunion d'évoquer la question du projet de « Réserve Naturelle du Grand Colombier ». Ne croyez pas, Monsieur le Président, que nous allons tomber dans le piège politique que vous voulez nous tendre.

La précipitation qui a été la vôtre à prendre position fermement contre ce projet de réserve par voie de communiqué sur les ondes de RFO, alors qu'aucun élément permettant de juger ce projet n'avait encore été publié, laisse transparaître la manœuvre politique.

Il n'y a pas, comme vous aimeriez le faire croire, d'un côté vous, « l'ami des chasseurs et le gardien de nos traditions », et de l'autre nous, Cap sur l'avenir, « les amis des écolos », donc fatalement en faveur de ce projet de réserve. Le raccourci est bien trop rapide et votre tentative de manipulation pour le moins simpliste...

Au de-là de cette grossière caricature, comme beaucoup de nos concitoyens, nous nous posons des questions et nous nous interrogeons sur la pertinence de ce projet de réserve.

A l'instar du Président de la Fédération des chasseurs, Monsieur DAGORT, notre principale crainte concerne l'évolution possible, a posteriori, du décret qui classerait le « Grand Colombier » en réserve naturelle. Car effectivement, si le décret semble aujourd'hui clair, peu contraignant et relativement « souple », quid de son évolution dans les années à venir ?

La Fédération des Chasseurs, ou plus exactement son Président, souhaiterait obtenir la gestion de cette Réserve - si celle-ci devait voir le jour – ceci afin justement de garder la maîtrise de l'évolution de cette réserve et de pouvoir contrôler d'éventuels décrets qui voudraient modifier son fonctionnement.

Pour ma part, en tant qu'élu de la Collectivité Territoriale, et afin de m'assurer que le contenu d'éventuels futurs décrets corresponde toujours aux vœux et aux attentes de la population, la solution que je préconise - si réserve il devait y avoir - serait que la Collectivité Territoriale gère cette réserve, comme cela se passe dans beaucoup d'autres régions françaises. A ce propos justement, notre ami Député et Président de Corse, Paul GIACOBBI, avec lequel nous avons pu échanger sur ce sujet, nous a précisé que cette solution était celle qu'ils avaient adoptée pour l'île de beauté. Si je prends cet exemple, c'est que le caractère insulaire bien trempé et la force de l'identité Corse sont légendaires et nous ressemblent, et on peut légitimement penser, Monsieur le Président, que si la Corse, un pays où la chasse est une tradition, mais qui est aussi un pays qui a la volonté de sauvegarder la richesse de son patrimoine naturel... si la Corse donc a choisi cette solution, c'est que c'est la plus raisonnable.

Alors, Monsieur le Président, plutôt que de vouloir utiliser ce dossier à des fins politiques, prenez vos responsabilités et demandez au nom du Conseil Territorial la gestion de cette Réserve Naturelle, si réserve il doit y avoir ! Ainsi la main-mise resterait locale et aucun décret ne pourrait venir modifier le mode de fonctionnement sans l'aval de cette assemblée.

Yannick Cambray
Conseiller territorial Cap sur l'Avenir.